

## **DROIT DES AFFAIRES**

**Le parachute doré** est une expression utilisée pour désigner une pratique issue du monde de la finance selon laquelle certains dirigeants peuvent quitter leurs fonctions avec une prime de départ, souvent élevée. Le parachute doré ou golden parachute constitue une [clause](#) contractuelle qui fixe les indemnités, versées à l'intéressé lors d'une éviction, d'un remerciement, d'une fusion, ou encore lors d'un départ volontaire et programmé. Face à certaines dérives, le patronat français a édicté un code de gouvernance afin de limiter l'usage des parachutes dorés

**La prime de participation** est obligatoire pour les entreprises qui comptent 50 salariés et plus. Elle concède à ces derniers, selon des règles précises qu'il convient de connaître, une partie des bénéfices de l'entreprise.

Cette prime garantit la redistribution des bénéfices engendrés par l'entreprise à tous ses salariés. Le montant reversé est défini en fonction de critères établis dans l'accord entre les salariés

**La prise de participation** est le rachat d'actions de la société convoitée. On parle de restructuration quand la rachat donne lieu à une prise de contrôle (= changement d'actionnaire dominant).

- soit par une augmentation de capital -> qui s'accompagne de nouvelles actions pour ceux qui souhaitent contrôler ;
- soit par une cession de contrôle.

### **Stock option**

constituent des droits qui leur sont attribués gratuitement sous certaines conditions pour leur permettre de faire l'acquisition d'actions de la société dont ils sont salariés

### **acte de disposition**

Les actes de disposition désignent une catégorie juridique qualifiant les actes entraînant une transmission de droits pouvant avoir pour effet de diminuer la valeur d'un patrimoine.

### **Acte sous seing privé**

un écrit rédigé par des personnes privées afin de constater un acte ou un fait juridique. L'acte sous seing privé doit être distingué de l'[acte authentique](#), aucun officier public ([notaire](#), [huissier](#)...) n'intervenant dans la rédaction de l'acte.

### **Contrat d'entreprise**

le contrat d'entreprise est le contrat par lequel une personne -l'entrepreneur- s'engage, moyennant rémunération, vis-à-vis d'une autre-le maître de l'ouvrage-, à faire quelque chose en toute indépendance et sans représentation

contrat de société

AG / conseil d'administration

AG est le rassemblement de l'ensemble des membres d'une [organisation](#) (ou des représentants de ces membres) afin qu'ils rencontrent les dirigeants ou les membres de son [conseil d'administration](#) et puissent éventuellement prendre des décisions.

CA est un groupe de [personnes morales](#) ou [physiques](#) (les [administrateurs](#)) chargé d'administrer une institution, comme une [association](#), une [entreprise](#) ou un [établissement public](#)<sup>2</sup>.

**Une société de personnes** est une [société](#) constituée [intuitu personae](#), c'est-à-dire en considération de la personne même des associés.

La cession ou la transmission des [parts sociales](#) représentant le capital social n'est pas libre mais soumise à des conditions qui permettent notamment aux autres associés d'agréeer les membres de la société.

**Une société de capitaux** est une [société](#), généralement commerciale, qui est constituée en considération des capitaux apportés par les associés.

Les titres de propriété représentant ces capitaux sont appelées [actions](#) et sont librement négociables et transmissibles

Les sociétés commerciales se classent en 3 catégories : Sociétés de personnes (Société en nom collectif, Société en commandite simple), Sociétés de capitaux (Société Anonyme, Société Anonyme simplifiée, Société en commandite par actions), Sociétés mixtes (SARL).

En application du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans autorisation écrite de NetPME.

**La personnalité juridique** est une [fiction juridique](#) attribuée aux [personnes physiques](#) ([êtres humains](#)) et aux [personnes morales](#) (groupements tels que : [entreprises](#), [associations](#), [État](#) et ses subdivisions).

**Personne morale** un [sujet de droit fictif](#) doté de la [personnalité juridique](#), ce qui lui permet d'être directement titulaire de [droits](#) et d'[obligations](#) en lieu et place des [personnes physiques](#) ou morales qui la composent ou qui l'ont créée

**Société en participation** La SEP est une société sans personnalité morale qui n'a donc pas besoin d'être immatriculée au registre du commerce, ce qui évite les formalités de constitution (annonce légale, etc.). Elle n'a pas besoin de capital social, ni de dénomination sociale, ni de siège social. Conséquence évidente : les modifications au niveau de l'actionnariat, du capital ou du siège social n'entraînent aucune formalité, exception faite de la modification des statuts

**Société de fait** est un groupement qui a été constitué en respectant les formes (donc immatriculé) mais qui par la suite a été annulé par décision de justice. Elle ne doit pas être confondue avec une société créée de fait, qui est une société qui n'a jamais été immatriculée ; une association que la direction des impôts constaterait comme poursuivant un but lucratif serait requalifiée en société créée de fait.

## DROIT PENAL DES AFFAIRES

**Criminalité en col blanc** : Elle désigne les activités financières illégales, échappant aux lois des différents pays. On parle aussi d'[escroquerie](#) et de « criminalité en [col blanc](#) » (le col des travailleurs de bureau, par opposition au col bleu des travailleurs manuels). Elle n'inclut généralement pas l'escroquerie pratiquée envers les particuliers, même si celle-ci est bien souvent à caractère financier, mais plutôt les délits commis à la faveur d'un emploi dans un organisme (association, entreprise, parti, syndicat...), souvent au détriment de celui-ci.

**La contrefaçon** est une violation d'un droit de [propriété intellectuelle](#) par le fait de reproduire ou d'imiter quelque chose sans en avoir le [droit](#) ou en affirmant ou laissant présumer que la copie est authentique

**Scandale worldcom Bernard Ebbers**, ancien président de WorldCom et à l'origine de la transformation du groupe en géant des télécoms, a été condamné le [13 juillet 2005](#) à 25 ans de prison pour avoir orchestré la plus importante fraude comptable de l'histoire américaine qui avait conduit à la faillite du groupe avec 41 milliards de dettes. Scott Sullivan, le directeur financier de WorldCom, a été quant à lui condamné à cinq ans de prison.

Evasion fiscale : l'évitement de l'impôt en déplaçant tout ou partie d'un patrimoine ou d'une activité vers un autre pays (l'expression [paradis fiscal](#) étant alors fréquemment présente à proximité),